

mise en ligne le 15/02/2023

Envoyé en préfecture le 15/02/2023 Reçu en préfecture le 15/02/2023

Affiché le

ID: 056-200067932-20230203-230203_DEC06C-AU

BUREAU DU VENDREDI 03 FEVRIER

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2023, s'est réuni le 03 février 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM Maire de LARMOR-BADEN Vice-Président
- Yves BLEUNVEN Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR Vice-Présidente
- Marylène CONAN Maire de SULNIAC Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN Adjointe au Maire de VANNES Vice-Présidente
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE Maire de PLAUDREN Vice -Présidente
- Pierre LE RAY Conseiller délégué à PLESCOP Vice-Président
- François MOUSSET Maire de LE-TOUR-DU-PARC Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES Vice-Président
- Christian SEBILLE Maire de THEIX- NOYALO Vice-Président
- Léna BERTHELOT Maire de PLOUGOUMELEN
- Gilbert LORHO Maire de PLOEREN
- Pascal BARRET Maire d'ARRADON
- Roland TABART Maire d'ARZON
- Patrick EVENO Maire de BADEN
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Guy DERBOIS Maire de LE HEZO
- Pierrick MESSAGER Maire de MEUCON
- Alban MOQUET Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE Maire de PLESCOP
- Sylvie SCULO Maire de SENE
- Claude LE JALLE Maire de TREFFLEAN

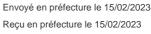
Ont été excusés :

- Gérard GICQUEL Maire d'ELVEN Vice-Président
- Jean LOISEAU Maire de l'ILE D'ARZ
- Vincent ROSSI Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Jean- Marc DUPEYRAT Maire de SARZEAU Vice-Président
- Patrice KERMORVANT Conseiller Municipal de VANNES Vice-Président

Ont été absents :

- Philippe LE BERIGOT Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES Maire de LE BONO
- Martine LOHEZIC Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE Maire de LOCQUELTAS
- Anne TESSIER-PETARD Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC Maire de SAINT-NOLFF
- Jean-Pierre RIVOAL Maire de TREDION

Le Président, David ROBO



Affiché le

ID: 056-200067932-20230203-230203_DEC06C-AU



-06-

SEANCE DU BUREAU DU 3 FEVRIER 2023

COMMANDE PUBLIQUE

ACCORD-CADRE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DE SERVICE SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS KICEO

MARCHE N° 2022,118

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée le 30 novembre 2022 pour une prestation de suivi et de contrôle de la qualité de service sur le réseau de Transports KICEO, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 de ce même code.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023, reconductible trois fois un an dans les mêmes conditions. Le seuil maximum par an est fixé à 30 000 € HT.

A l'issue de la consultation, huit offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Seules six offres ont été analysées car deux entreprises ont déposées deux offres ; seule la seconde a été prise en compte conformement au Code de la commande publique.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société TRYOM présente l'offre éonomiquement la plus avantageuse.

Il vous est proposé de :

- d'attribuer cet accord-cadre à la société TRYOM ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTEE A L'UNANIMITE